

SSIAP 3 Recyclage (21h)

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes – Chef de Services de Sécurité Incendie

Objectifs pédagogiques :

- Actualiser ses connaissances afin d'assurer efficacement la gestion et l'organisation du service de sécurité incendie
- Apporter conseil aux chefs d'établissements
- Etre capable d'assurer la sécurité des personnes

Public et pré requis :

- Groupe max : 12 stagiaires
- Titulaire du SSIAP3 pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité de chef de service durant les 36 derniers mois
- L'AFPS ou P.S.C1 de moins de deux ans ou le S.S.T. ou le PSE1, en cours de validité

Rappel :

Pour exercer la fonction SSIAP 3, il faut aussi être titulaire de l'habilitation électrique H0-B0, au minimum

Remarque :

Une remise à niveau peut être proposée dans le cas d'une défaillance notoire

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Diaporama (PowerPoint), Paper board, DVD didactiques, Echanges /Discussions
- Règlements de sécurité, plans, modèles de documents administratifs, compte-rendu, documents du service (main courante, registre, planning,...)
- Intervenant(s) : Qualifié(s) et compétent(s) dans le domaine d'intervention

Suivi et évaluation des résultats :

- Document d'évaluation de satisfaction
- Présence et assiduité à l'ensemble des séquences programmées (Attestation de recyclage)
- QCM blanc

Programme :**• 1ère Partie : Réglementation (04 h00)**

↳ Evolution des textes réglementaires

• 2ème Partie : Notion de droit civil et pénal (02 h00)

↳ Les Codes Civil et Pénal

• 3ème Partie : Fonction maintenance (02 h00)

↳ Les contrats de maintenance des installations de sécurité

• 4ème Partie : Etude de cas (03 h00)

↳ Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement de l'existant

• 5ème Partie : L'Accessibilité des personnes handicapées (02 h00)

↳ Appliquer les obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et des décrets et arrêtés subséquents

• 6ème Partie : Analyse des risques (04 h00)

↳ Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies corporels et assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

• 7ème partie : Moyens de secours (02 h00)

↳ Evolution des textes réglementaires

Total des heures hors temps de déplacement : 21 h00